

Image not found or type unknown



justificatifs assurance

Par **motomoto**, le **06/03/2019** à **13:50**

Bonjour. Je suis coursier moto et ai été percuté par un chauffard ivre (1,6g). Dans le cadre de la fiche de renseignement sur la victime d'un accident corporel, l'assureur a-t-il le droit d'exiger le dernier bulletin de paie? Une attestation patronale n'est-elle pas mieux?